

Dossier D'information Mairie



(Conforme aux spécifications de la loi Abeille et à l'arrêté du 12 octobre 2016)

Concernant l'implantation d'une nouvelle installation radioélectrique site T40784

1 RUE DE BUZENVAL - BÂTIMENT A

78420 CARRIERES-SUR-SEINE

Le projet de Bouygues Telecom s'inscrit dans le cadre de
l'évolution du réseau existant.

Date : 05/05/2021



Photomontage du futur site



SOMMAIRE

1. Fiche d'identité du site	4
2. Fonctionnement d'un réseau mobile	5
3. Phase de déploiement du projet	6
a. Phase projet.....	6
b. Phase travaux	6
c. Calendrier indicatif	7
4. Plans et visuels du projet	8
a. Extrait cadastral avec localisation du site	8
b. Avant-Projet	9
Photographies du lieu d'implantation avant la construction de l'installation	9
Vue en plan projetée	10
Vue en élévation projetée	11
c. Plan de situation à l'échelle.....	12
5. Caractéristiques d'ingénierie de l'installation projetée	13
a. Antennes à faisceaux fixes	13
b. Antennes à faisceaux orientables.....	14
6. Informations	15
a. Périmètre de sécurité	15
b. Etablissements particuliers	15
8. Etat des connaissances	17



1. Fiche d'identité du site

Commune : CARRIERES-SUR-SEINE

Nom du site : T40784

Adresse du site : 1 RUE DE BUZENVAL - BÂTIMENT A – 78420 CARRIERES-SUR-SEINE

Coordonnées du site en Lambert 2E :

X : 588313.55

Y : 2435331.56

Z : 42

Le projet concerne l'implantation d'une nouvelle antenne relais.

Et fait l'objet d'une / d'un :

X	Déclaration préalable
	Permis de construire

2. Fonctionnement d'un réseau mobile

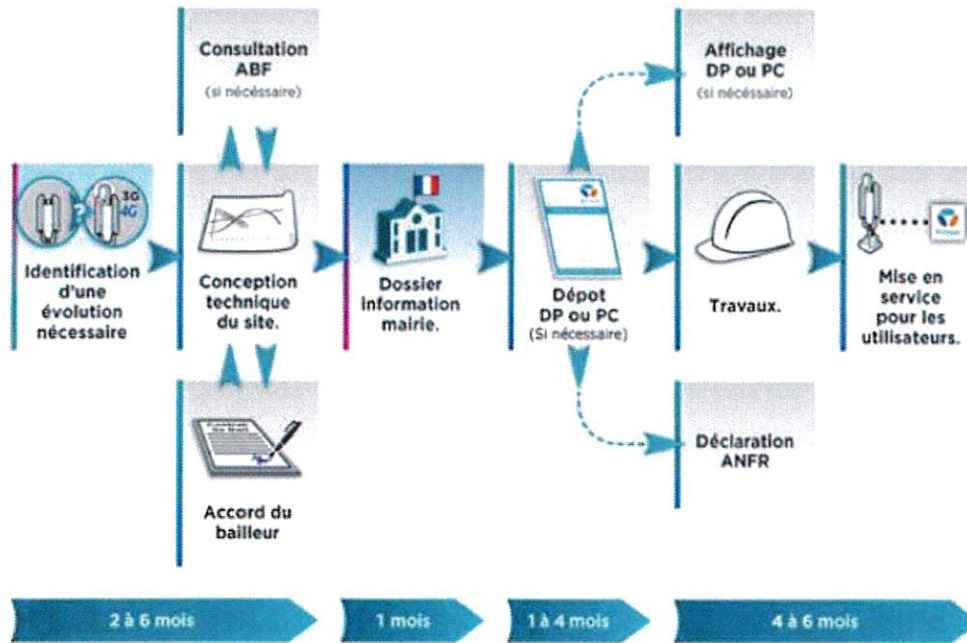
Un réseau de télécommunication mobile générique se compose de plusieurs cellules adjacentes accueillant chacune une antenne-relais, positionnée sur un pylône dédié ou un point haut existant, communiquant directement avec les terminaux (smartphones, box etc.) dans son périmètre. La zone couverte peut varier d'un demi à plusieurs kilomètres selon le relief et la densité de population environnante.

Le volume de communications simultanées (voix et/ou data) des utilisateurs et l'augmentation des usages ont des conséquences sur la qualité de service. C'est pourquoi les opérateurs de téléphonie mobile sont dans la nécessité d'adapter continuellement le réseau à la réalité de la consommation pour permettre des conditions optimales de communication téléphonique et de navigation internet. Concrètement, cela se traduit sur le terrain par la construction de nouveaux sites 4G/5G, et/ou le rajout d'antennes et d'équipements radios 4G/5G sur les sites existants, permettant d'assurer la qualité de la couverture, de maintenir un bon niveau de débit.

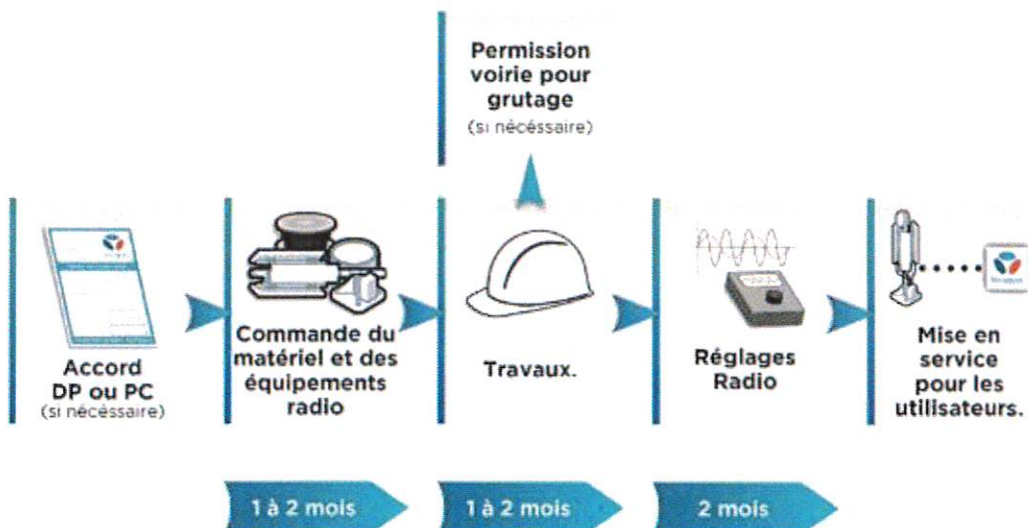
La 5G est la dernière technologie de la téléphonie mobile, succédant et venant compléter la 2G (voix et SMS), la 3G (Data mobile), et la 4G (Haut débit mobile). La mise en place de cette technologie implique une évolution des infrastructures existantes. Aujourd'hui, les réseaux mobiles utilisent des antennes qui diffusent les signaux de manière uniforme, dans toutes les directions. La nouvelle génération d'antennes 5G orientera les signaux uniquement vers les appareils qui en ont besoin.

3. Phase de déploiement du projet

a. Phase projet



b. Phase travaux





c. Calendrier indicatif

La mise en service du site en amont ou en retard de la date indiquée ne peut être pénalisée par le non-respect de ce calendrier indicatif.

Ce calendrier a un but informatif et est soumis à l'aléas de la construction et des formalités administratives.

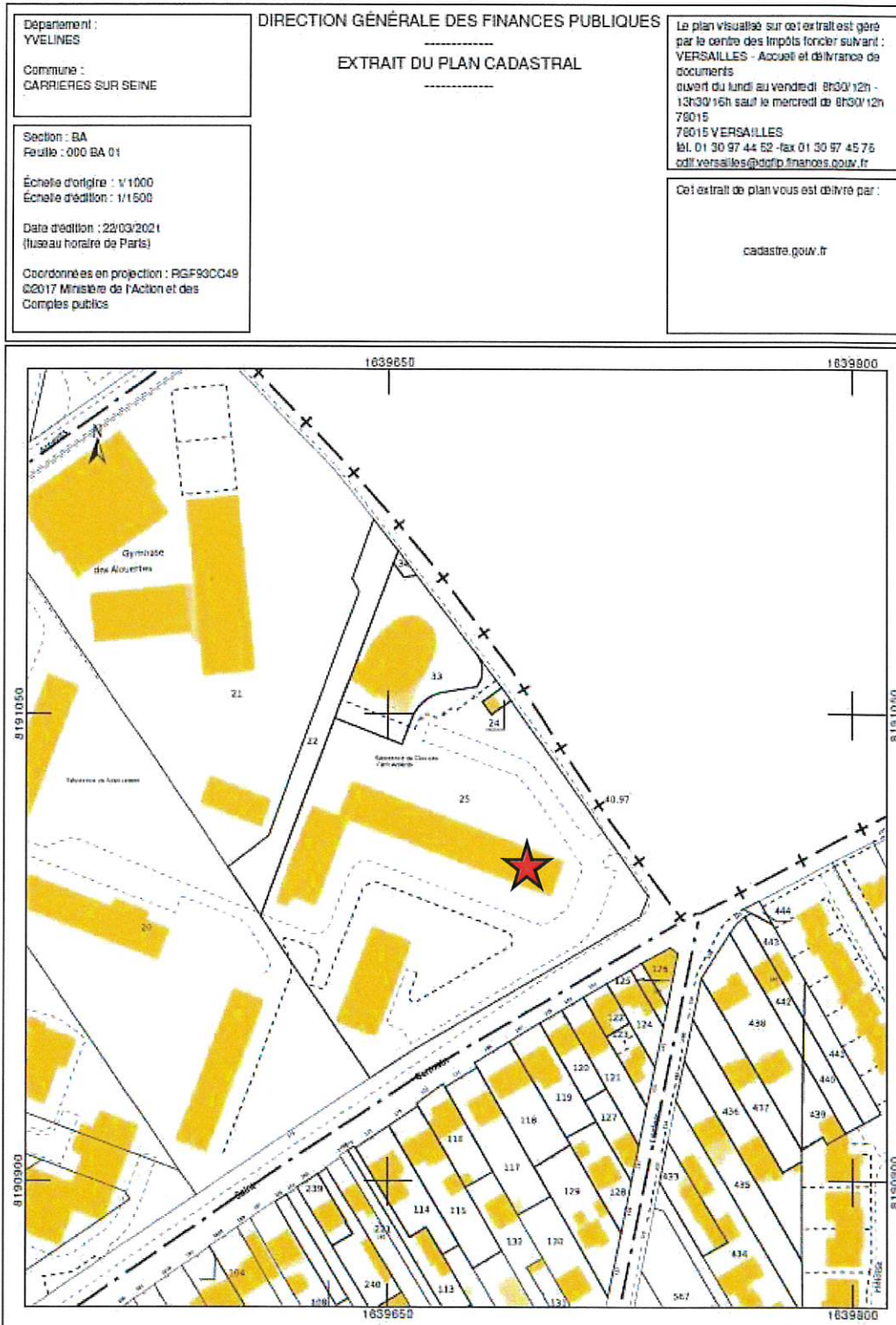
Date prévisionnelle de début des travaux : SEPTEMBRE 2021

Date prévisionnelle de mise en service : NOVEMBRE 2021

4. Plans et visuels du projet

Extrait cadastral avec localisation du site

Extrait cadastral simple (cadastre.gouv.fr)



d. Avant-Projet

Photographies du lieu d'implantation avant la construction de l'installation

Un photomontage du site futur est disponible en page 2 de ce dossier.

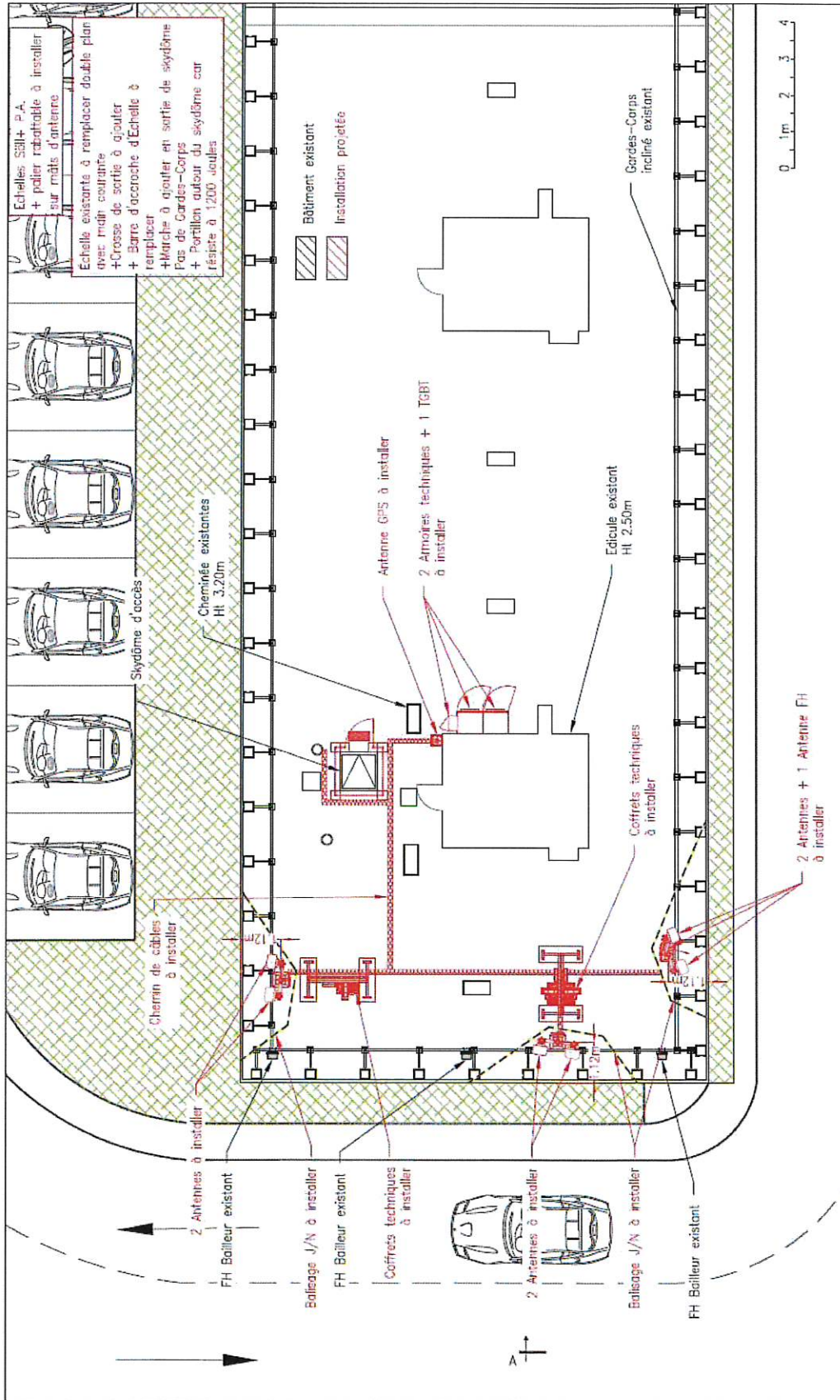
Photo - vue 1



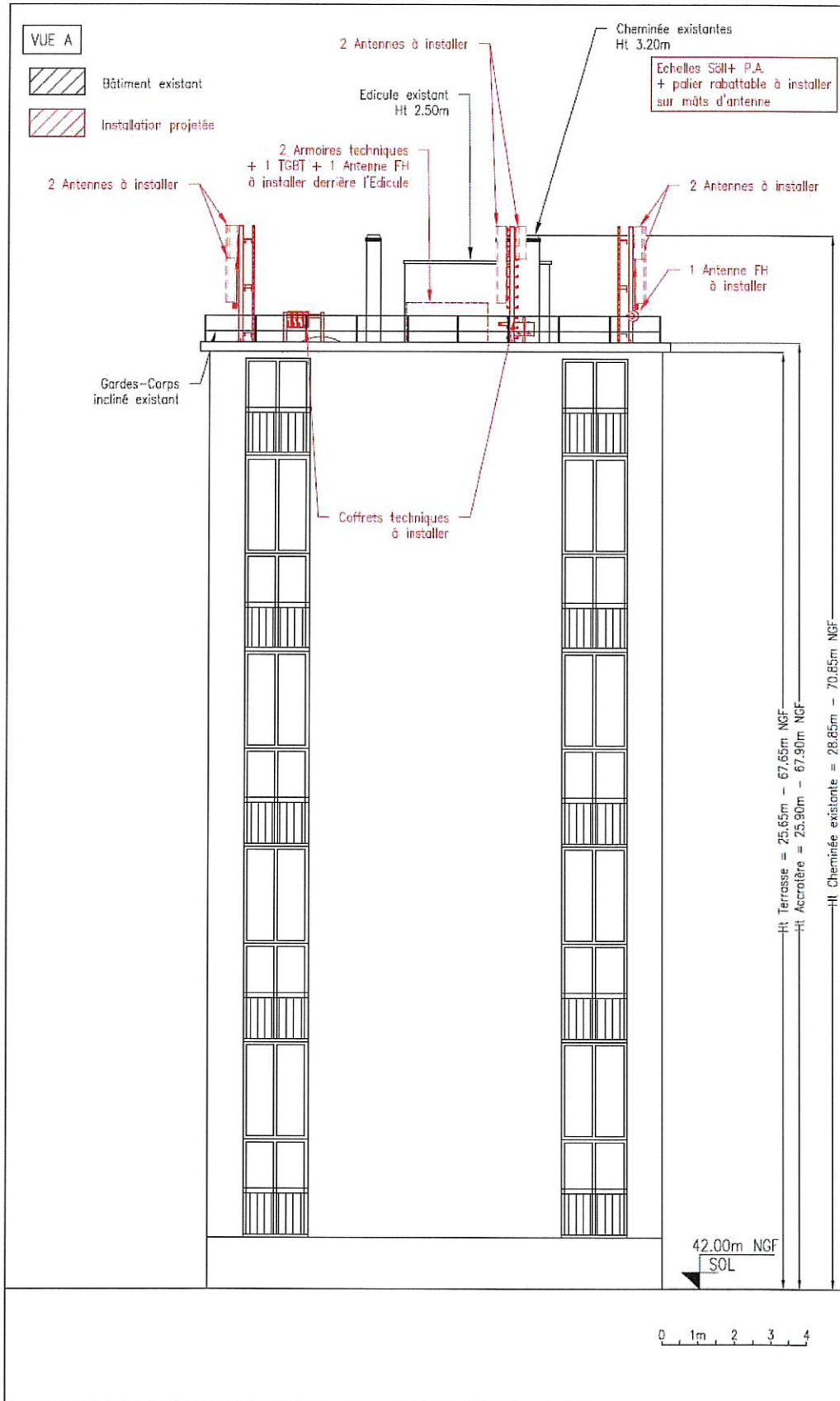
Photo - vue 2



Vue en plan projetée

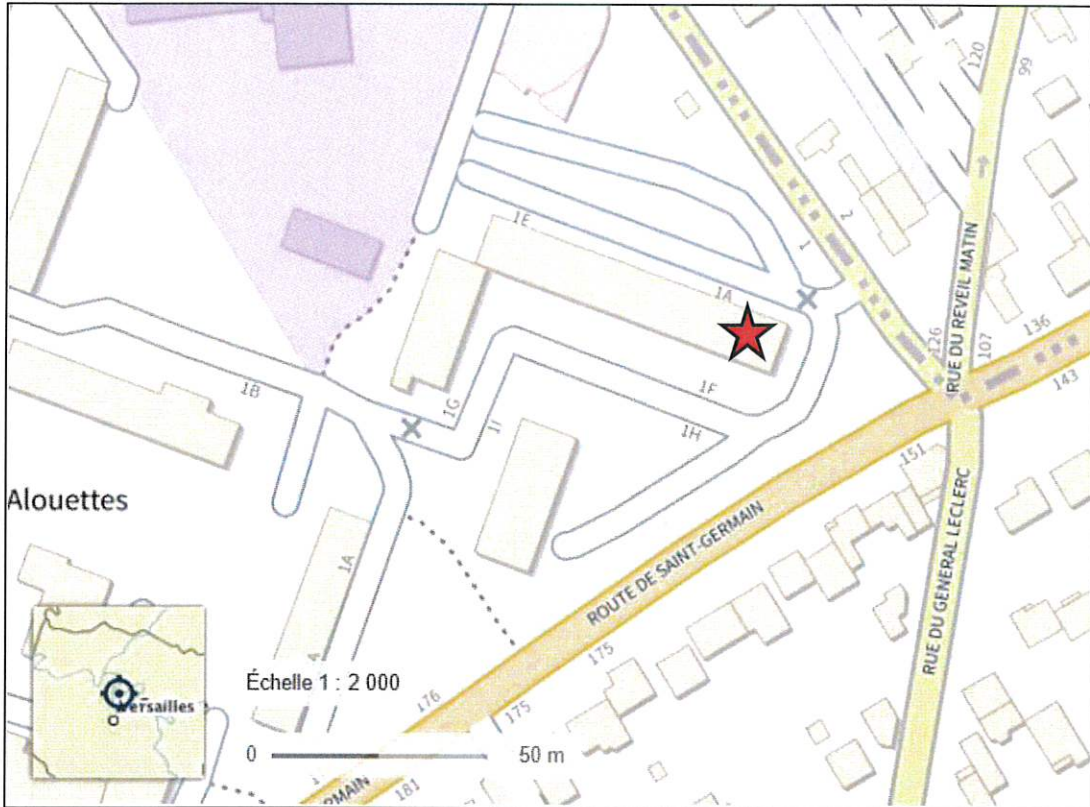


Vue en élévation projetée

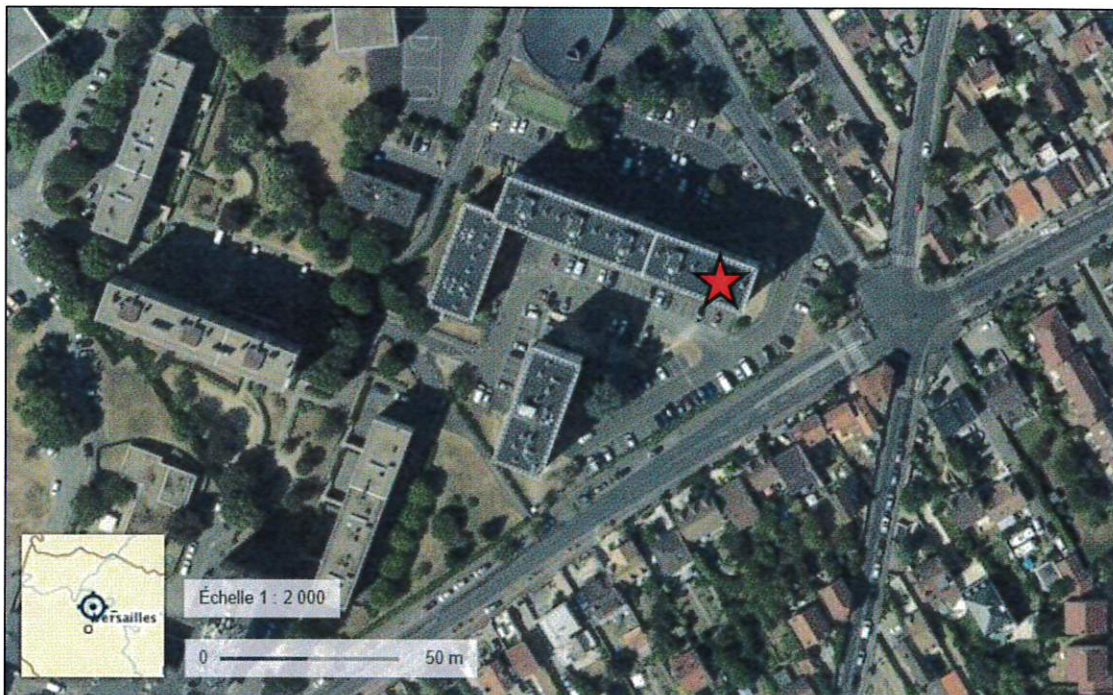


e. Plan de situation à l'échelle

Plan de quartier



Vue Satellite



b. Antennes à faisceaux orientables

ANTENNE	AZIMUT 1 (°)	HAUTEUR 2 (m)	FREQUEN CE (MHz)	Angle d'inclin-aison (°)	PUISSANCE ISOTROPE RAYONNEE (dBW) fixe	PUISSANCE APPARENTE RAYONNEE (dBW) fixe
ANTS1A2	0°	28.65m	3500	0	46,7	44,55
ANTS2A2	120°	28.65m	3500	0	46,7	44,55
ANTS3A2	210°	28.65m	3500	0	46,7	44,55

¹Azimut : orientation de l'antenne dans le plan horizontal, par rapport au Nord géographique

²Hauteur : hauteur de l'antenne par rapport au sol

³Angle d'inclinaison prévisionnel de l'antenne par rapport à la verticale

Conformément aux dispositions de l'article 1^{er} de la loi du 9 février 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques, Bouygues Telecom s'engage à respecter les valeurs limites des champs électromagnétiques telles que définies par le décret du 3 mai 2002.

5. Informations

a. Périmètre de sécurité

Existence d'un périmètre de sécurité¹ accessible au public ?

¹zone au voisinage de l'antenne dans laquelle le champ électromagnétique peut être supérieur au seuil du décret ci-dessous.

<input checked="" type="checkbox"/>	Non accessible au public
<input type="checkbox"/>	Balisé
<input type="checkbox"/>	Autre :

b. Etablissements particuliers

Présence d'un établissement particulier de notoriété publique visé à l'article 5 du décret n°2002-775 situé à moins de 100 mètres de l'antenne d'émission ?

<input checked="" type="checkbox"/>	Oui
<input type="checkbox"/>	Non :

Merci de nous signaler si tout nouvel établissement n'est pas mentionné dans la liste ci-dessous (ex : Micro-crèches) car trop récent ou non-officialisé.

Estimation des antennes à faisceaux fixes

Les estimations réalisées tiennent compte de la contribution de l'ensemble des antennes à faisceaux fixes de Bouygues Telecom présentées dans le présent document.

NOM	NATURE	ADRESSE	Estimation de champs reçus (% norme)	ESTIMATION DE CHAMPS REÇUS (V/m)*
<i>ECOLE Des Alouettes</i>	<i>ENSEIGNEMENT PRIMAIRE</i>	<i>RUE DES CENT ARPENTS</i>	<i>0,01</i>	<i><1</i>
<i>ECOLE Jacques Prévert</i>	<i>ENSEIGNEMENT PRIMAIRE</i>	<i>01 RUE DE BELFORT</i>	<i>1,28</i>	<i><1</i>

*La valeur renseignée dans les colonnes d'estimations ci-dessous doit correspondre à l'entier naturel arrondi à la borne supérieure avec la notion $< x$.

Estimation des antennes à faisceaux orientables

Les estimations réalisées tiennent compte de la contribution de l'ensemble des antennes à faisceaux orientables (5G) de Bouygues Telecom présentées dans le présent document.

NOM	NATURE	ADRESSE	Estimation de champs reçus (% norme)	ESTIMATION DE CHAMPS REÇUS (V/m)*
<i>ECOLE Des Alouettes</i>	<i>ENSEIGNEMENT PRIMAIRE</i>	<i>RUE DES CENT ARPENTS</i>	<i>0,004</i>	<i><1</i>
<i>ECOLE Jacques Prévert</i>	<i>ENSEIGNEMENT PRIMAIRE</i>	<i>01 RUE DE BELFORT</i>	<i>1,40</i>	<i><1</i>

*La valeur renseignée dans les colonnes d'estimations ci-dessous doit correspondre à l'entier naturel arrondi à la borne supérieure avec la notion $< x$.

La présentation distincte des expositions, introduite dans la révision 2.0 du 07/11/2019 des lignes directrices nationales sur la présentation des résultats de simulation, répond à un objectif de transparence.



La distinction, entre l'exposition des antennes à faisceaux fixes d'une part et orientables d'autre part, s'explique par la nature très différentes des expositions.

En effet :

- Les antennes traditionnelles à faisceaux fixes produisent une exposition uniforme dans l'axe de ces dernières et relativement constante dans le temps au gré du cumul des usages des clients connectés sur la station émettrice.
- Les antennes à faisceaux orientables produisent, pour leur part, une exposition localisée et d'autant plus réduite que le temps d'exposition est conditionné par :
 - La vitesse de communication
 - La présence ou non de terminaux 5G actifs dans la direction du ou des faisceaux dynamiques générés par les antennes.

L'appréciation de l'exposition ne saurait s'appuyer sur la somme arithmétique des expositions issues des prédictions de calcul présentées dans ce dossier.

La mesure de l'exposition in situ reste la seule approche pertinente pour apprécier la réalité de l'exposition globale des expositions radiofréquences (FM, Télévision, Téléphonie mobile etc..).

A photograph of a man and a woman laughing joyfully on a beach. The man is in the foreground, looking towards the right, and the woman is behind him, also laughing. The background shows the ocean and a clear sky.

Contact

Philippe BUFFY
Responsable des Relations
Territoriales
Service Relations Régionales et
Patrimoine

PBUFFY@bouyguetelecom.fr

BOUYGUES TELECOM
LE TECHNOPOLE-13-15 AVENUE
DU MARECHAL JUIN
92366 MEUDON LA FORET CEDEX

8. Etat des connaissances

Documents élaborés par l'Etat

- <http://www.radiofrequences.gouv.fr/spip.php?article101>
- Fiche antenne relais de téléphonie mobile
- Fiche les obligations des opérateurs de téléphonie mobile
- Fiche questions – réponses sur les antennes relais

Documents élaborés par les agences de régulation

- Fréquences : www.anfr.com
- Retrouvez l'emplacement des antennes radioélectriques et consulter les mesures d'exposition aux ondes sur tout le territoire français : <http://www.cartoradio.fr/index.html#/>
- Santé : www.anses.com
- Code des télécommunications : www.arcep.fr

Questions/Réponses sur la 5G

- <http://www.arcep.fr/nos-sujets/la-5g.html>
- <http://www.fftelecoms.org/grand-public/faq-5g-et-sante/>





GLOSSAIRE

ADEME :

L'Agence de la transition écologique est un établissement public qui suscite, coordonne ou réalise des opérations de protection de l'environnement et pour la maîtrise de l'énergie.

ANFR :

L'Agence nationale des fréquences contrôle l'utilisation des fréquences radioélectriques et assure une bonne cohabitation de leurs usages par l'ensemble des utilisateurs. Elle s'assure également du respect des limites d'exposition du public aux ondes.

ANSES :

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a pour mission principale d'évaluer les risques sanitaires dans divers domaines en vue d'éclairer la décision publique. L'ANSES conduit par exemple des expertises sur les effets potentiels des ondes sur la santé.

ARCEP :

C'est une autorité administrative indépendante chargée de la régulation des communications électroniques et des Postes et la distribution de la presse en France. C'est par exemple l'ARCEP qui est en charge des procédures d'attribution des fréquences, et du respect des obligations des opérateurs en termes de couverture mobile.